

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2010

- COMPTE-RENDU INTEGRAL -

Le quinze février deux mille dix, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 09 février 2010, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Bernard NOËL, 1^{er} Adjoint au Maire de MAGNY LE HONGRE.

Présents : Mesdames BOIXIERE, CONTE, FLAMENT, HERIQUE, LAURENT, MIKAELIAN, POULAIN, RAMAGE
Messieurs ARNAUD, BIRON, BOUCHER, CHIONA, ISNARD, MALARD, MASSON, MILENKOVIC, NOËL, RIBOURG.

Absents excusés : Monsieur BALCOU ayant donné pouvoir à Bernard NOEL.
Madame AUBEY ayant donné pouvoir à Michelle LAURENT.
Madame LEON AGRASO.
Monsieur LAURENT.
Madame MALET ayant donné pouvoir à Sacha MILENKOVIC.
Monsieur RESTOUT.
Monsieur SURBLED ayant donné pouvoir à Jacques ARNAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MALARD

Monsieur Bernard NOEL indique que le point 9 est retiré de l'ordre du jour. Le dossier doit être revu en Commission.

Point 01 – Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2009

Adopté à l'unanimité

Point 02 – Bilan des Marchés Publics 2009

Monsieur Bernard MALARD rappelle que chaque année on doit présenter au Conseil Municipal la liste des différents Marchés Publics passés au cours de l'année.

Les Marchés sont classés dans 3 catégories, Marchés de fournitures, de services et Marchés de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette publicité. Monsieur Bernard MALARD signale également que le bilan sera affiché sur notre site Internet.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Point 03 – Bilan de la Politique Foncière 2009

Monsieur Jacques ARNAUD présente ce dossier.

⇒ Intégration dans le domaine privé communal suite à rétrocession (annexe 2)
- Rétrocession à la commune - programme Kaufman & Broad – Domaine de Courtalin – Lot CRH 4

- Cession à la commune par les riverains de leurs droits sur la Cour de Montrempé : partiellement.

⇒ Signature d'un bail emphytéotique au profit de la SAHLM « Les Foyers de Seine et Marne » en vue de la réhabilitation en logements sociaux de la propriété sise 1 Cour de Montrempé (maison Foechterlé).

⇒ Prévisions pour 2010

- Sortie du patrimoine privé de la commune : vente par la commune à l'association Passer'aile d'une partie de la parcelle cadastrée AI n°153.

- Rétrocession à la commune de voiries et d'espaces verts réalisés par l'aménageur.

- Rétrocession à la commune – programme Maignan – Courtaline – Lot NO 3.10.

- Rétrocession à la commune – programme Les Nouveaux Constructeurs – Le Parc de Magny – Lot CRH 3.

- Rétrocession à la commune – programme Icade Capri – L'Intemporelle – Lot NO 3.14.

- Cession à la commune par les riverains de la Cour de Montrempé.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Point 04 – Dérogation au repos dominical (Société ASIAN VILLA)

Comme chaque année, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur la dérogation au repos dominical pour les employés de la Société ASIAN VILLA.

Les activités de cette entreprise sont directement liées à la demande des touristes présents dans les hôtels.

Le Conseil Municipal émet un avis, ensuite le Préfet prendra un arrêté.

Monsieur Patrick RIBOURG signale qu'à sa connaissance la Société ASIAN VILLA n'existe plus. Elle aurait été reprise par une autre entreprise.

Monsieur Bernard NOEL répond que l'avis formulé par le Conseil concernera uniquement la demande de dérogation de la société ASIAN VILLA.

Monsieur NOEL rappelle que Monsieur le Maire a annoncé qu'il allait engager une action visant à demander l'inscription de la Commune sur la liste départementale des Communes « d'intérêt touristique ou thermales » ou la reconnaissance de l'existence d'une « zone touristique d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente ».

Adopté à l'unanimité

Point 05 – Etat des reports d'exécution d'investissement à reprendre au BP 2010

Au 31 décembre 2009, il a été constaté que la Commune avait des engagements non soldés en matière d'investissement.

La grande majorité des montants correspondent à des prestations ou travaux non exécutés au 31/12/2009.

Pour cette raison il n'y a pas de raison de les rattacher à l'exercice 2009 mais d'intégrer cette donnée dans le BP Investissement 2010 (15793,31 € chapitre 20 et 63590,46 € chapitre 21).

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce principe.

Adopté à l'unanimité

Point 06 – Révision du POS en vue de sa transformation en PLU

Monsieur Jacques ARNAUD indique que la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13/12/2000 complétée par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 02/07/2003 a profondément modifié les documents d'urbanisme. Aujourd'hui on n'élabore plus un POS (Plan d'Occupation des Sols) mais un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Cependant les POS en vigueur à la date d'effet de la loi SRU restent applicables jusqu'à ce qu'une révision les transforme en PLU. Ils continuent à s'appeler des POS mais soumis au régime des PLU. C'est le cas sur la commune de Magny le Hongre.

Afin de se doter d'un véritable PLU la commune doit donc recourir à la procédure de révision. La commune devra définir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le contenu du POS sera alors complètement transformé et il prendra la forme du document tel que défini par la loi SRU et deviendra alors un Plan Local d'Urbanisme.

Il est demandé aux élus d'acter l'engagement de la procédure de révision du POS en vue de sa transformation en PLU.

Adopté à l'unanimité.

Point 07 – Vacances du Commissaire Enquêteur

Règlement des vacances et des indemnités kilométriques de Monsieur Jean-Pierre BONARDEL, Commissaire Enquêteur désigné pour procéder à l'enquête de commodo et incommodo sur le projet de modification des limites territoriales des communes de Magny le Hongre et de Bailly Romainvilliers.

L'enquête publique relative à la modification des limites territoriales s'est déroulée du 19 au 31 octobre 2009 inclus.

A l'issue de cette enquête, un état des frais du Commissaire Enquêteur a été adressé par la Sous-Préfecture de Torcy. Le montant de cet état s'élève à 1596,97 euros, somme qu'il convient de partager entre les deux communes soit 798,49 euros chacune.

Il est demandé aux Conseillers municipaux d'acter le versement de cette somme au bénéfice du Commissaire Enquêteur.

Adopté à l'unanimité.

Point 08 – Création d'un poste d'ATSEM.

Une Auxiliaire de Puériculture qui faisait fonction d'ATSEM a réussi le concours.

Dans ces conditions il convient de la nommer sur le grade correspondant à ses fonctions.

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe. L'incidence budgétaire est mineure.

Adopté à l'unanimité.

Point 09 – Petite Enfance – Majoration tarifaire en cas de non respect du règlement

POINT ANNULÉ

Point 10 – Point Jeunes – Avenant à la tarification des services

Monsieur Bernard NOEL donne la parole à Valérie CONTE qui présente ce point.
La tarification adoptée l'année dernière et mise en application en septembre dernier se révèle être un frein au développement des activités quotidiennes du Point Jeunes.

Le fait d'utiliser des points les mardi, jeudi, vendredi et jours de vacances, dissuade les enfants.

Sur les sorties, il est admis une participation.

Pour redynamiser la fréquentation du Point Jeunes, il est proposé une nouvelle tarification comportant un coût d'adhésion annuel de 30 euros et une carte avec des points dont la valeur est de 2,50 € le point (carte de 10, 20 ou 30 unités).

Les points serviraient à payer les soirées et sorties suivant la grille ci-dessous.

Il est précisé que l'objectif de cette nouvelle tarification est d'être appliqué très rapidement.

L'adhésion annuelle qui était préalablement comprise dans la carte à points à 20 euros serait bien différenciée. Les enfants qui auraient acheté plus de 30 euros de carte à points depuis septembre 2009 seraient automatiquement titulaires de la carte d'adhésion.

Pour les autres enfants, ceux qui ont acheté une seule fois un carnet, un complément de 10 euros serait demandé.

1 abonnement à 30 € / annuel

1 point = 2,50 €

Mardi / Jeudi / Vendredi	Gratuit
Mercredi / Samedi	Gratuit
Jours de vacances	Gratuit
Soirée	1
Sortie à – 10 € / jeune	1
Sortie à – 20 € / jeune	2
Sortie à – 30 € / jeune	3
Sortie à – 40 € / jeune	4

Mme FLAMENT demande des précisions sur la période d'abonnement et la mesure qui serait proposée aux nouveaux adhérents.

Il est précisé que la période d'abonnement est bien l'année scolaire de septembre à août et en ce qui concerne les enfants qui souhaiteraient actuellement adhérer pour la première fois, il semble logique pour cette année de proposer une réduction de 50 % du coût de l'abonnement.

Adopté à l'unanimité.

Point 11 – Convention de délégation de services – Avenant n°1

Monsieur Bernard NOËL rappelle que le 03 juillet 2008, le SAN a renouvelé la convention avec les communes, relative à la gestion de certains services.

Parmi les services délégués, figuraient les « aides et subventionnement aux associations oeuvrant dans le domaine social et ayant une activité au sein du CSI ».

- Une des associations soutenue par le SAN à ce titre (ADJE 77) n'intervient pas dans le CSI.
- 4 associations soutenues à ce titre par le SAN vont être transférées vers la MSP (ADIL, Relais Jeunes, CCAF-AVE à 50 % et AVIMEJ)

L'avenant 1 de la convention prend en compte ce contexte.

Adopté à l'unanimité.

Point 12 – Autorisation de signature d'un bail à construction

Il est demandé à l'assemblée de valider le principe d'un bail à construction avec la SCI des écoles.

Le preneur s'engage à édifier une école de 835 m² ainsi que 15 places de parking.

Le loyer est de 10 000 euros par an automatiquement réajusté en plus ou moins en fonction de la variation du coût de la construction.

La durée du bail est de 30 ans.

Il est proposé d'habiliter Monsieur le Maire à signer le bail avec la SCI.

Madame Véronique FLAMENT signale qu'il est nécessaire de créer une dépose rapide pour cet établissement.

Monsieur Bernard NOËL répond que ces travaux sont sur le domaine public et incombent à l'aménageur.

Monsieur Sébastien CHIONA demande de combien de classes sera composé le bâtiment. Il est répondu 5 classes pour l'école élémentaire (1 par niveau) et possibilité de créer 3 classes en section maternelle.

Monsieur Frédéric BIRON souhaite connaître la date d'ouverture. Il lui est répondu que les dirigeants ont pour objectif septembre 2010.

Monsieur CHIONA souhaite connaître « la durée de vie » de ce type de bâtiments préfabriqués. Il lui est répondu 30 ans minimum mais l'expérience prouve que s'il y a un entretien régulier du bâtiment et notamment des toitures on peut largement aller au-delà.

Monsieur Eric BOUCHER fait remarquer qu'il y a un certain nombre d'imprécisions ou de cases laissées en blanc dans le projet de bail.

Monsieur Bernard NOËL répond que le Notaire Maître BERNARD a présenté un projet classique de bail mais qu'à ce jour il n'est pas totalement finalisé sur des points de détails, néanmoins la durée, le loyer et l'obligation de construire un bâtiment sont clairement défini et dans ces conditions pour ne pas retarder le projet Monsieur le Maire a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour.

Monsieur NOËL indique que le service Urbanisme de la Mairie suivra ce dossier et qu'il communiquera aux élus le projet définitif.

Monsieur Bernard NOËL demande aux élus de se prononcer sur l'autorisation de signature du bail à construction. Messieurs BOUCHER, MASSON, BIRON et CHIONA s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

Point 13 – Points divers

1 – Avance pour l'Amicale du Personnel

Face à la probabilité d'un vote tardif du budget (fin mars début avril) il a été répondu à certaines associations qu'elles ne pourraient pas bénéficier de notre aide avant le mois de mai 2010.

L'Amicale du Personnel de Magny le Hongre a perçu en 2009 une subvention de 18 854 euros. La Présidente a exprimé le souhait d'avoir une avance de l'ordre de 50 % de ce montant notamment pour commander les chèques vacances des agents.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une avance de 9 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

2 – Subvention des 10 km de Magny Val d'Europe

L'épreuve des 10 km de Magny Val d'Europe est devenue au fil du temps la course de référence sur le secteur.

Nous venons d'apprendre que Serris venait de renoncer cette année à son épreuve.

L'année dernière notre engagement était composé d'une assistance logistique et d'une subvention de 1000 euros.

Pour cette année il est proposé de porter le montant de notre participation à 1500 euros.

Madame MIKAELIAN précise qu'en 2010 cette Association participera également à la fête du sport et de ce fait pourrait éventuellement prétendre pour la prochaine édition à une subvention du SAN.

Monsieur MASSON fait remarquer qu'il a été demandé aux services et aux associations de faire des économies et de ce fait il ne lui semble pas judicieux d'augmenter de 50 % la subvention pour cette manifestation.

Pour cette raison il votera contre.

Adopté à la majorité.

3 – Vente d'une tondeuse

Monsieur RIBOURG indique que le parc des tondeuses du Centre Technique Municipal est composé de différents matériels.

Un rapport du Directeur des Services Techniques fait état de la mise au rebut d'une tondeuse de marque John Deere 525, moteur essence achetée en 1995.

Il est proposé de vendre en l'état le matériel et d'autoriser la perception de cette recette exceptionnelle.

Il conviendra d'acter également la sortie du patrimoine de ce bien.

Monsieur Bernard NOËL indique que les personnes intéressées par cette acquisition peuvent contacter le DST.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h40

**Ce compte-rendu sera présenté pour approbation des élus
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.**